Nomination du chef du Parquet européen

2025/0803(NLE) - 10/03/2026 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 435 voix pour, 112 contre et 46 abstentions, d’approuver la nomination de M. **Andrés Ritter** au poste de chef du Parquet européen.

Le 3 décembre 2025, après avoir reçu l’avis de sa commission du contrôle budgétaire, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a voté en faveur de M. Andrés Ritter en tant que candidat préféré du Parlement au poste de chef du Parquet européen. Le même jour, le Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres (Coreper) a établi sa position dans laquelle il soutient la nomination de M. Andrés Ritter en tant que chef du Parquet européen.

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et le Coreper ont indiqué leur préférence pour le même candidat, et un accord commun sur la nomination de M. Andrés Ritter au poste de chef du Parquet européen a été trouvé.